



## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/53

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique/Urbanisme

**Objet : Dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation de travaux pour le remplacement des portes d'entrée de la Mairie 32 rue de la Fontaine des Vaux.  
Dépôt d'une autorisation de travaux pour l'aménagement de la Ludothèque, rue Michel Pérot**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de remplacer les portes d'entrée de la Mairie ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réaménager la Ludothèque ;

### **DECIDE**

**Article 1 : De déposer** la déclaration préalable et l'autorisation de travaux pour le remplacement des portes d'entrée de la Mairie ;

**Article 2 : De déposer** l'autorisation de travaux pour le réaménagement de la Ludothèque ;

**Article 3 : De signer** toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 6 novembre 2023

Mis en ligne le **09.11.23**  
Document rendu exécutoire le **09.11.23**  
Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre  
**Gilles STUDNIA**

